



Doc. 16035
30 septembre 2024

La situation en Iran et la protection des défenseurs iraniens des droits humains dans les États membres du Conseil de l'Europe

Amendement¹ n° 5

déposé par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 6, insérer les phrases suivantes:

«L'Assemblée réaffirme son soutien à tous les défenseur·es des droits humains relevant de la juridiction des États membres et renvoie à sa Résolution 2225 (2018) «Assurer la protection des défenseurs des droits de l'homme dans les États membres du Conseil de l'Europe» et à sa Résolution 2554 (2024) «Protéger les défenseuses des droits humains en Europe ». Elle renvoie également à sa Résolution 2509 (2023) «La répression transnationale, une menace croissante pour l'État de droit et les droits humains», étant donné que les Iranien·es en Europe qui défendent les droits humains sont également ciblés. L'Assemblée invite son rapporteur général sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et des lanceurs d'alerte à examiner les besoins de protection des défenseur·es iraniens des droits humains exilés en Europe».

1. 2024 - Quatrième partie de session

